



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4420

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le recrutement des professeurs issus du concours du CAPES. A l'issue des épreuves du CAPES, sont établies une liste principale et une liste complémentaire. Souvent ceux qui se retrouvent sur la liste complémentaire demeurent sans affectation alors même qu'ils ont été sélectionnés après avoir réussi un concours difficile. En juin 1997, le ministre avait annoncé le rétablissement de 5 000 postes supprimés en 1997. Il lui demande, alors, quelles décisions il compte prendre pour que ces lauréats puissent être titulaires d'un poste dès cette rentrée.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4420

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3382

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4646